



## 159360 - Pourquoi le prieur se prosterne -t-il deux fois dans chaque rak'a?

---

### question

Quand j'étais toute petite, on m'a dit que quand Allah expulsa Satan de l'enfer, les anges ont vu qu'Allah était très en colère et se sont prosternés une deuxième fois et que c'est la cause de notre deuxième prosternation dans la prière..Est-ce exact? Je suis incapable de trouver une référence (pour cette information) et j'espère un éclaircissement de votre part.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Ces propos sont inexacts et il n'est pas permis ni de les citer ni de les rapporter pour plusieurs raisons:

Premièrement, il s'agit d'une allégation sans preuve. Voici les très nombreux ouvrages d'exégèse en circulation. Aucun de leurs auteurs n'a cité de tels propos.

Deuxièmement, Allah Très haut n'a mentionné dans Son livre qu'un seul ordre de se prosterner en l'honneur d'Adam. Ensuite, il dit que tous les anges se sont prosternés, à l'exception de Satan qui, lui, était issu des djinn et s'était révolté contre l'ordre de son Maître et l'avait rejeté par orgueil, d'où provint l'épreuve (dont il la source). A ce propos, le Très haut dit: **Et lorsque Nous demandâmes aux Anges de se prosterner devant Adam, ils se prosternèrent à l'exception d'Iblis qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les infidèles (Coran,2:34) et : Et lorsque Nous dîmes aux Anges : Prosternez-vous devant Adam, ils se prosternèrent, excepté Iblis [Satan] qui était du nombre des djinns et qui se révolta contre le commandement de son Seigneur. (Coran,18:50).**

Troisièmement, les anges ne se prosternèrent qu'en l'honneur d'Adam (PSL) (prosternez vous pour Adam). Quant à la prosternation que nous faisons dans la prière, elle est destinée à Allah Très



haut. Il n'y a aucune relation entre la prosternation du prieur dans sa prière et la prosternation faite par les anges pour Adam (PS).

Quatrièmement, il n'est mentionné ni dans le Coran ni dans la Sunna qu'Allah, après avoir vu Satan refuser l'ordre de se prosterner, était entré dans une colère si intense que les anges s'étaient paniqués.. Il n'est pas permis d'attribuer une telle colère au Transcendant dans cet état. Il n'est pas permis de proférer une telle allégation sans une preuve juste.

Que l'on sache qu'Allah Très haut a interdit qu'on lui attribue des propos dans sa religion sans connaissance. Aussi dit Il : «Ô gens! De ce qui existe sur la terre, mangez le licite et le pur; ne suivez point les pas du Diable car il est vraiment pour vous, un ennemi déclaré. . Il ne vous commande que le mal et la turpitude et de dire contre Allah ce que vous ne savez pas.» (Coran,2: 168-169). Le Transcendant dit encore : **Dis : Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés), tant apparentes que secrètes, de même que le péché, l'agression sans droit et d'associer à Allah ce dont Il n'a fait descendre aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas.** (Coran,7:33).

Ad-Darami (174) a rapporté qu'Abou Moussa (P.A.a) a dit dans son sermon: **Que celui qui détient un savoir le transmette aux gens. Qu'il se méfie cependant de dire ce dont il n'a pas connaissance, ce qui le ferait sortir de la religion et le placerait parmi les prétentieux.**

Allah le sait mieux.